



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 510-2024

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors d'une séance extraordinaire du Conseil tenue le 27 mars 2024, le conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le **règlement numéro 510-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 45 100\$ relatif au reprofilage des fossés de la rue Lalonde afin de changer l'émissaire pluvial du secteur.**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 mai 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de l'hôtel de ville situé au 1060, chemin du Fleuve, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

AVIS FAIT ET DONNÉ à Les Cèdres, ce 31^e jour du mois de mai 2024.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 510-2024** aux deux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 31 mai 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31^e jour du mois de mai 2024.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe